

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale de la Municipalité de Pointe-Calumet, QUE :

Le Conseil municipal de Pointe-Calumet prendra connaissance d'une demande de dérogation mineure au règlement d'urbanisme, ci-après indiquée, ainsi que les demandes écrites, le cas échéant, par les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance régulière qui se tiendra **le 14 juillet 2020 à 19h**, à huis clos.

Demande numéro 2020-001

Immeuble visé : Lot : 1 732 718
Adresse : 172, 59^e Avenue

Nature et effet de la dérogation mineure :

La demande de dérogation mineure a pour effet de rapprocher de 0,46 mètre l'escalier de la galerie projetée par rapport à la limite de propriété arrière afin de permettre que l'escalier de la galerie projetée soit implantée à 1,04 mètre de la limite de propriété arrière plutôt qu'à 1,5 mètre, tel que prescrit à l'article 6.11.7 du règlement de zonage 308-91, et ce, afin de rendre le tout conforme.

Toute personne intéressée peut faire parvenir ses commentaires par écrit concernant ladite dérogation, et ce, adressés au Conseil municipal avant que celui-ci ne prenne sa décision sur la demande.

DONNÉ à Pointe-Calumet, ce 29^e jour du mois de juin deux mille vingt.



LINDA BINETTE
Directrice générale adjointe et
trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Linda Binette, directrice générale adjointe et trésorière de la Municipalité de Pointe-Calumet, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil municipal, le 29 juin 2020, entre 13h et 16h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 29 juin 2020.

